

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf Février à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
 - ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1^{er} adjoint
 - ✓ M. BOQUET Philippe, 2^{ème} adjoint
 - ✓ Mme OSTROWSKI Aline, 3^{ème} adjoint
 - ✓ M. BOYARD Michel, 4^{ème} adjoint
 - ✓ M. MARIETTE Christophe
 - ✓ Mme BRETON Laurence
 - ✓ M. LEFEBVRE François
 - ✓ M. SIMMONDS Stevens
 - ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid
 - ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
 - ✓ M. TARGIT Didier
 - ✓ Mme OGEZ Brigitte
 - ✓ Mme DESLANDES Séverine (à partir de 20h15)
- et M. DEMONCHAUX Daniel (Secrétaire de mairie)

Etait absent avec pouvoir :

- ✓ Mme DECHIR Fazia (pouvoir à Mme OSTROWSKI Aline)

L'ordre du jour est le suivant :

1. PV du 05/02/2018 : Approbation,
2. Délibération pour modifier l'intitulé du projet de construction de l'équipement para et périscolaire par « revitalisation du centre bourg avec construction d'un équipement associatif » et son financement.
3. Délibération pour modifier le financement du City-Stade
4. Délibération pour la création de postes suite à avancement de grade
5. Délibération relative aux modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires,
6. Parole aux commissions,
7. Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne M. LEFEBVRE François pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Après de rapides échanges sur son contenu, l'approbation du compte-rendu de la dernière séance est votée à l'unanimité (14 pour – 1 absent en début de conseil).

II – DELIBERATION POUR MODIFIER L'INTITULE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT PARA ET PERISCOLAIRE PAR « REVITALISATION DU CENTRE BOURG AVEC CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT ASSOCIATIF » ET SON FINANCEMENT

Le projet de réhabilitation de l'ancien centre de tri s'inscrit dans une démarche de revitalisation du centre bourg et de maintien à l'accès de services de proximité pour la population.

Ce projet s'inscrit dans la démarche à laquelle Villers Bocage s'est associée en répondant à un appel à projet le 29/09/2017 au niveau de la Communauté de Communes.

Ce projet fait sens à Villers Bocage car notre commune est un pôle structurant. La commune est en expansion (projet quartier jardin du petit bois) et dispose d'un tissu associatif dynamique. Outre la revitalisation du centre bourg, ce projet s'insère également dans notre politique d'amélioration de la sécurité des déplacements dans le village par ajustement des chaussées.

Ce projet pour la revitalisation du centre bourg s'articule aussi avec le projet de plateau sportif que nous prévoyons de réaliser dès cette année.

Cette « maison des Associations » sera utilisée par les écoles, les associations communales (près de 1000 personnes dont 66% d'extérieurs), l'harmonie Municipale, l'Ecole de musique de la Communauté de Communes et les centres de Loisirs pendant les vacances scolaires.

Aujourd'hui, le montant des travaux du projet, hors aménagements extérieurs, est estimé à 1 127 877 € hors taxes.

Sur ce montant, nous demandons des subventions à le DETR et au Conseil Départemental pour un montant de 600 000 €.

Mais notre financement devra couvrir les frais des aménagements extérieurs ainsi que le montant de la TVA. Le total du financement à réunir est de 1 851 691 €. Sur ce montant, la TVA sera remboursée à la commune sous 2 ans, soit 308 615 €.

M. DEMONCHAUX conseille de négocier un emprunt pour la totalité de la somme.

M. LEFEBVRE et Mme DESLANDES font remarquer qu'étant donné les finances de la commune à fin 2017, il n'est pas nécessaire d'emprunter toute la somme d'autant plus que le remboursement de la TVA et les subventions vont diminuer notablement le coût pour la commune.

M. DEMONCHAUX explique que courant 2018, la commune sera à endettement zéro et que, pour une commune, c'est une mauvaise gestion que de ne pas être endettée. Par ailleurs, l'on ne peut être certain, au lancement du projet que les subventions seront effectivement obtenues.

M. DEMONCHAUX précise que, contrairement à ce que l'ordre du jour pourrait laisser croire, la délibération ne porte pas sur les modalités de financement du projet mais seulement sur le changement d'intitulé du projet. Les informations sur le futur financement sont fournies à titre d'éclairage.

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre, le Conseil municipal approuve la délibération portant sur le changement d'intitulé du projet.

III – DELIBERATION POUR MODIFIER LE FINANCEMENT DU CITY-STADE

Le projet de City-Stade voté au Conseil Municipal du 5/2/2018 entrainera une dépense de 76 208 € TTC. Sur le montant hors taxes, la commune espère obtenir une subvention de 30% du montant, soit 30% de 63 507€.

Il ne sera pas possible d'obtenir de subvention du Centre National de Développement du Sport.

Pour mener à bien le projet, la commune devra donc financer pour 44 535 €. Pour ce financement il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt.

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre, le Conseil municipal approuve la délibération.

Le financement de l'aire de jeu fera l'objet d'une délibération ultérieure.

IV – DELIBERATION POUR LA CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Deux agents de la commune peuvent bénéficier d'un avancement au grade. Ce qui implique que la commune crée les postes correspondants.

La délibération suivante est prise :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe (échelle C2) et un emploi d'agent territorial principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (Echelle C3), en raison d'avancements de grades,

Le Maire propose à l'assemblée,

↳ **La création de** un emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à raison de 10 heures hebdomadaires (échelle C2) et un emploi d'agent territorial principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (Echelle C3) à raison de 35 heures par semaine, en raison d'avancements de grades.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2018 :

- Filière : Culturelle,

Cadre d'emploi : Adjoints territoriaux du Patrimoine,

Grade : Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe (Echelle C2),

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

- Filière : Sociale,

Cadre d'emploi : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Echelle C3),

Grade : Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré par 15 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal approuve la délibération.

V – DELIBERATION AUX MODALITES DE REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Suit à la fermeture de la trésorerie de la commune, nous dépendons désormais de celle de Doullens. Cela entraîne l'application de nouvelles dispositions administratives.

La délibération suivante est prise :

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

DECIDE

- (concerne uniquement les agents à temps complet) peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, (M. BAILLY Jean-François Garde Champêtre chef principal, Mme BOCHE Audrey Adjoint du Patrimoine, M. BORDET Régis Adjoint technique, Mme BRETONNIERE Sandrine Educateur EPS, Mme JUELLE Karine Agent spécialisé écoles maternelles, Mme KERKHOVE Marie-Line Adjoint technique, Mme LAVING Danielle Adjoint technique ppal 2è classe, M. LEDOUX Alain Adjoint technique, Mme MIXTE Sandy Adjoint administratif, Mme VASSEUR Bénédicte Adjoint du Patrimoine, Mme VIANT Virginie Adjoint technique)

- (concerne uniquement les agents à temps non complet) peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, (Mme DUHAMEL Corinne Adjoint technique, Mme FONTAINE Amandine Animateur, Mme JAUD Christine Adjoint technique, Mme KERKHOVE Sarah Agent d'entretien, M. MORAIS Frédéric Animateur)

- (concerne uniquement les agents à temps complet) le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

- (concerne uniquement les agents à temps non complet) le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

- les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Après en avoir délibéré par 15 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal approuve la délibération.

VI - PAROLE AUX COMMISSIONS

Commission Urbanisme :

Le projet « quartier jardin du petit bois » avance : il ne reste que 5 terrains à la vente pour la phase 1.

Les travaux de la Colas sont toujours interrompus du fait des intempéries.

Le diagnostic archéologique va être lancé pour l'ensemble des terrains dont la commune est désormais propriétaire (un terrain reste à acheter).

Modification du PLUI : Le PLUI est désormais applicable.

Commission Vie scolaire et Associative :

La rentrée prochaine est menacée par une fermeture de classe. Une demande de maintien est faite sur la base de la dynamique d'expansion de la population liée à la réalisation du quartier du jardin du petit bois.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2018/2019 débuteront le 13 mars. L'association des parents d'élèves a préparé un Flyer pour faire la publicité de nos écoles publiques.

La rénovation des écoles se poursuit. La classe des petits sera repeinte aux prochaines vacances scolaires.

Pour l'instant, la Communauté de Communes n'a repris la compétence scolaire d'aucune des écoles de la communauté.

Commission Voirie :

Le camion benne et un tracteur du parc municipal ont été équipés de triangles Tri-flash pour un coût de 760 €. 18 panneaux de chantier ont été acquis pour un coût de 1 000 €.

L'éclairage focalisé d'un des passages piétons de la RN25 va être réalisé d'ici cet été.

Des passages piétons de la commune vont être équipés à fin de signalisation par de plots réfléchissants pour un montant de 3 000 €.

Commission Bâtiment :

Suite à une panne, la chaudière de la Médiathèque a été remplacée pour un coût de 4 419 €. Le nouveau modèle semble être plus économe en énergie.

Une infestation par la m\u00e9rulle a \u00e9t\u00e9 identifi\u00e9e dans l'\u00e9glise (bois du plancher, des stalles, ...). Les mesures ad\u00e9quates ont \u00e9t\u00e9 prises : d\u00e9montages et destruction par le feu des boiseries contamin\u00e9es. Des travaux de remises en \u00e9tat sont maintenant n\u00e9cessaires.

Le SMIRTOM va mettre en place courant 2018 des containers papier /cartons pour la collecte s\u00e9lective. Ces nouveaux containers seront plac\u00e9s \u00e0 cot\u00e9 des containers verres. Par ailleurs de modifications de la collecte des ordures m\u00e9nag\u00e8res sont en cours d'\u00e9tude. Il y a un risque que la fr\u00e9quence des relev\u00e9s soit diminu\u00e9e.

Commission Communication :

Le prochain Flash -info sera distribu\u00e9 dans la commune d'ici fin F\u00e9vrier.

CCAS :

- La distribution des colis de fin d'ann\u00e9e est d\u00e9sormais r\u00e9serv\u00e9e aux habitants de plus de 75 ans.
- Une rencontre a eu lieu avec l'OPSOM pour les logements du Manoir. Des travaux sont \u00e0 effectuer pour maintenir ces logements en bon \u00e9tat mais l'OPSOM n'agit pas. Il apparait que la gestion des locataires est tr\u00e8s lourde et finalement co\u00fbteuse pour le CCAS : logements occup\u00e9s ou non, les loyers sont \u00e0 reverser \u00e0 l'OPSOM. Or vu l'\u00e9tat des logements il est tr\u00e8s difficile de fid\u00e9liser les locataires. Ceux-ci se plaignent en particulier de la difficult\u00e9 \u00e0 chauffer leur logement.

Questions diverses :

Les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes sont en train de r\u00e9aliser des portraits de personnes marquantes du village.

Le club de poterie des Bertangles cherche un local pour r\u00e9implanter leur activit\u00e9. Ils seraient int\u00e9ress\u00e9s par les locaux de la d\u00e9sormais ancienne tr\u00e9sorerie.

Un cirque a demand\u00e9 \u00e0 venir sur la commune en Mars. Il s'agit d'un cirque avec animaux. Une discussion intervient entre les conseillers sur l'int\u00e9r\u00eat d'accueillir cette animation. La pr\u00e9sence d'animaux pose un probl\u00e8me d'\u00e9thique. Un vote intervient pour ou contre la prise d'un arr\u00eat\u00e9 municipal interdisant les cirques avec animaux sur la commune. Le r\u00e9sultat est de 5 abstentions ; 7 voix pour et 3 voix contre. Ce cirque ne sera donc pas accueilli.

Pour faciliter l'organisation de l'emploi du temps des membres du conseil, il est demand\u00e9 de pr\u00e9voir un calendrier des r\u00e9unions pour l'ann\u00e9e. A d\u00e9faut, il serait appr\u00e9ci\u00e9 que les r\u00e9unions soient annonc\u00e9es avec un d\u00e9lai suffisant, id\u00e9alement au moins 2 semaines.

Il apparait que les travaux r\u00e9alis\u00e9s \u00e0 l'angle de la route de Bertangles et la RN25 sont r\u00e9alis\u00e9s sans permis de construire. Le propri\u00e9taire est convoqu\u00e9 le 22 Mars aupr\u00e8s du Procureur de la R\u00e9publique pour \u00eatre entendu.

Pour le projet de City-Stade, sa future implantation reste \u00e0 d\u00e9finir. Une approche de concertation va \u00eatre lanc\u00e9e aupr\u00e8s de la commission Vie Scolaire et Associative, du CMJ, ...

L'ordre du jour est \u00e9puis\u00e9, la s\u00e9ance est lev\u00e9e \u00e0 22 h35.